

SEANCE DU 25 JUILLET 2018

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents :11
Pouvoirs : 0
Votants : 11

Le 25 juillet deux mil dix-huit à vingt et une heure, le Conseil Municipal de la **Commune de Beauville**, dûment convoqué le 20 juillet 2018 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie REIMHERR, Maire.

Présents : M. BRUNELLIERE Christophe, Mme MARTIN Laurence, Mme MERLE Corinne, Mme REIMHERR Annie, Mme RICHARD Maria, M. RIGAL Thierry, Mme ARCHAMBAULT DE VENCAY Elisabeth , M. STOKOWSKY André

Excusés : M. DAMAISIN Olivier, M. CADEILLAN Yohan, Mme DAUMIERES Céline, M. GUY Christophe

Absents : M. SERIS Thibaut, Mme GARY Aline, M. ROUX Patrick

Pouvoir : CADEILLAN Yohan à Mme REIMHERR

Secrétaire : M. BRUNELLIERE Christophe

Approbation de la convention de servitude entre la commune et le SDEE 47**(secteur La Coustelette)**

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une convention de servitude sur les parcelles situées section A (chemin rural) lieu-dit La Coustelette au bénéfice du Sdee 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité.

Cette même convention, si elle concerne des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peut faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de servitude nécessaire ainsi que les actes authentiques correspondants ;

Votants : 9 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 1

Approbation de la convention de servitude entre la commune et le SDEE 47**(secteur Bouyssou)**

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une convention de servitude sur les parcelles situées section B (chemin rural) lieu-dit Bouyssou au bénéfice du Sdee 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité.

Cette même convention, si elle concerne des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peut faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de servitude nécessaire ainsi que les actes authentiques correspondants ;

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Cantine et goûter : tarifs 2018/2019

Madame le Maire propose au Conseil Municipal modifier le tarif du repas de la cantine et du goûter pour l'année scolaire 2018/2019 de la manière suivante :

Repas cantine

- Enfants : 2,60 €
- Equipe enseignante, personnel extérieur : 5 €

Goûter

- Enfants : 0,45€

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

-**DECIDE** de modifier le tarif du repas de la cantine et du goûter pour l'année scolaire 2018/2019 de la manière suivante :

Repas cantine

- Enfants : 2,60 €
- Equipe enseignante, personnel extérieur : 5 €

Goûter

- Enfants : 0,45€

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Don, legs et libéralité

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçue de la part de l'Association Bon Cœur un chèque d'un montant de 500 € (Cinq cents euros)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'accepter cette libéralité ou don pour le montant indiqué par Madame le Maire,
- **AUTORISE** Madame le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Don, legs et libéralité

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçue de la part de Madame Houston un chèque d'un montant de 300 € (Trois cents euros)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'accepter cette libéralité ou don pour le montant indiqué par Madame le Maire,
- **AUTORISE** Madame le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Questions diverses**Décès de Monsieur Lapoujade**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du décès de Monsieur Guy Lapoujade.

Intervention des pompiers

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu de la part du SDIS 47 précisant que les sapeurs-pompiers sont intervenus 6 fois pour des missions d'assistance à la personne pour Monsieur Lapoujade sans forcément nécessité de transport vers un centre hospitalier et que ces interventions interrogeaient sur la dépendance et la perte d'autonomie de cette personne.

Madame le Maire précise qu'elle a été en contact régulier avec la famille lors de cette période, que le nécessaire avait été fait pour que Monsieur Lapoujade soit hospitalisé et que recevoir un tel courrier ne lui avait pas fait très plaisir. Madame le Maire précise qu'une réponse serait faite au SDIS pour les informer de son mécontentement.

Monsieur Rigal précise que lors des dernières interventions suite à la divagation d'un poney, les pompiers ne s'étaient pas gênés pour zigzaguer dans ses cultures sans pour autant s'en excuser. Madame le Maire précisant que lors de ces dernières interventions d'importants moyens ont été engagés notamment la présence d'une équipe spécialisée dans le tir hypodermique.

Ordures ménagères

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des doléances reçues par la CCPAPS suite au signalement de l'entreprise Véolia chargée de la collecte des ordures ménagères, de problèmes récurrents au niveau des containers situés derrière la salle des fêtes. Le Conseil Municipal décide de rajouter un container OM et de mettre à disposition un container supplémentaire pour les utilisateurs actuels de la salle des fêtes. Une information serait faite en complément en indiquant qu'une déchèterie était à la disposition des usagers pour tout ce qui concerne le dépôt de bois, ferrailles, cartons, encombrants. Il est néanmoins précisé que le rajout de ce container ne sera certainement pas la réponse à ce problème.

Madame Richard informe également du problème récurrent de stationnement « Rue de la Tour » empêchant le camion de collecte de passer. Une information va être faite au riverain concerné.

Aire de jeu

Madame Richard demande où en est la réparation du jeu à l'arrêt depuis plusieurs mois. Madame le Maire précise que l'entreprise Kaso a été contactée et que la mairie est en attente de la pièce. Une relance va être faite auprès de l'entreprise Kaso.

Feu de récompense

Madame Richard demande si le devis concernant le feu de récompense a été reçu. Madame le Maire précise que non et que Monsieur Campagne du SDEE 47 est actuellement absent.

Travaux d'éclairage d'enfouissement et éclairage public

Monsieur Brunellière demande quand les travaux d'enfouissement des réseaux télécom seront terminés. Madame le Maire précise que le SDEE47 et Orange ont été sollicités pour l'avancée rapide de ce chantier. Madame Richard et Monsieur Rigal trouvent que beaucoup trop de candélabres ont été posés le long de l'Avenue Saint Roch et que certains riverains se plaignent. Madame le Maire précise que concernant le nombre et le positionnement des candélabres, une étude a été réalisée en amont des travaux par le SDEE 47.

Doléances

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu les doléances d'un commerçant concernant la fermeture du village lors des manifestations. Madame le Maire précise que des arrêtés sont pris en ce sens afin d'être en conformité avec le plan Vigipirate actuellement en vigueur.

Journée de l'élevage

Une réunion bilan a eu lieu la semaine dernière. Les retours sont très positifs tant sur le lieu de cette journée, tant sur le plan humain (bénévoles), tant sur le plan financier.

Monsieur Brunellière ne dispose pas encore des chiffres définitifs mais il informe que les bénéfices seront répartis entre les associations impliquées dans l'organisation de cette journée.